**Zeitschrift:** Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne

Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne

**Band:** 24 (1885)

**Register:** Table alphabétique des matières

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Table alphabétique des matières

contenues dans le Tome XXIV du Bulletin des lois.

(Année 1885.)

## X

	58050
	Pages
Agriculture. Règlement d'exécution pour l'arrêté	
fédéral concernant l'amélioration de l'— par	
la Confédération	326
Amendes. Voir Comptabilité.	
Armée suisse. Voir Règlement d'administration.	
Assurance. Loi fédérale concernant la surveillance	
des entreprises privées en matière d'	145
Autriche-Hongrie. Voir Epizooties.	
Avances pour les frais en matière pénale. Voir	
Comptabilité.	
<b>B.</b>	
Balances à cadran. Instruction concernant le poin-	
connage des — pour le commerce de lait dans	
les laiteries, les fromageries et autres établisse-	
ments semblables	304

Belgique. Voir Commissions rogatoires, Convention	Pages
monétaire.	
Bremgarten. Décret instituant deux assemblées	
politiques pour la paroisse de —	36
Arrêté fixant le siége des assemblées politiques	4
de — et de Zollikofen	37
<b>C.</b>	
Cadastre. Ordonnance concernant la mise au courant	
des documents, ainsi que la conservation des	
plans du —	53
Caisse des domestiques. Voir Fonds cantonal des	
malades et des pauvres	35
Caisse hypothécaire. Arrêté portant le fonds capital	
de la — à la somme ronde de 13 millions	
de francs	34
Arrêté autorisant la — à faire des prêts aux	
communes	155
Chevaux de cavalerie. Ordonnance concernant la	
cession des — aux cavaliers qui passent dans	
la landwehr après avoir fait 10 ans de service	1
Cochers de l'Oberland. Règlement pour les —	63
Commissions rogatoires. Circulaire du Conseil fédéral	
concernant la forme des — destinées aux auto-	
rités judiciaires belges	137
Comptabilité. Arrêté concernant la — 1° des émolu-	
ments à percevoir par la Chancellerie d'Etat,	
les secrétariats des Directions et les préfets,	
2º des émoluments à percevoir dans les affaires	
civiles par le greffe de la Cour suprême, 3° des	

	Pages
émoluments, amendes, frais de justice et in-	
demnités, 4° des avances de frais en affaires	
pénales et 5° des frais de police des préfets	<b>75</b>
Règlement sur la perception et la - des amendes,	
émoluments, frais de justice et dommages-	
intérêts dans les affaires pénales	81
Règlement concernant le paiement et la — des	
avances faites par l'Etat pour les frais en	
matière pénale	87
Constitution fédérale. Arrêté fédéral modifiant par-	
tiellement la $-$	335
Arrêté fédéral concernant le résultat de la votation	
populaire du 25 oct. 1885 sur une modification	
partielle à la —	338
Convention monétaire. Déclaration concernant la —	
entre la Suisse, la Belgique, la France, la	
Grèce et l'Italie	343
D.	
Délits de chasse. Convention avec la France pour	
la répression des —	314
Délits en matière correctionnelle et de simple police.	15
Convention avec le canton de St-Gall concer-	
nant les —	46
Droits d'hérédité. Avis relatif au concordat concer-	
nant la faculté de tester et les —	5
<b>E.</b>	
Ecclésiastiques étrangers. Arrêté fixant les droits à	
payer pour leur admission dans le clergé bernois	312

	Pages
Emme. Arrêté fédéral allouant une subvention à	3
la correction de l'- dans le canton de Berne	124
Emoluments. Voir Comptabilité.	
Enseignement professionnel. Règlement fédéral d'exé-	
cution pour l'arrêté fédéral concernant l'-	14
Epizooties. Circulaire du Conseil fédéral concernant	
l'exécution de la Convention conclue en 1883	
avec l'Autriche-Hongrie pour empêcher la pro-	
pagation des — par le commerce du bétail .	141
Etats trimestriels des actes soumis à des droits fiscaux.	
Circulaire du Conseil-exécutif concernant l'obli-	
gation des notaires de fournir des	60
Examens des aspirants au brevet de capacité pour	
l'enseignement primaire. Règlement sur les —	40
Examens des candidats en théologie. Arrêté fixant	
les droits à payer pour les —	312
Extradition réciproque des malfaiteurs. Convention	
entre la Suisse et la principauté de Monaco	
pour assurer l'—	317
70	
Ъ.	
Fabriques. Circulaire du Conseil fédéral concernant	
l'exécution de la loi fédérale sur le travail	100
dans les —	129
Faculté de tester. Avis relatif au concordat concer-	-
nant la — et les droits d'hérédité	5
Fièvre aphtheuse. Circulaire du Conseil fédéral con-	100
cernant les mesures à prendre contre la —	1.38

	Pages
Foires et marchés. Arrêté portant modification à	
l'ordonnance d'exécution pour la loi sur les	
et sur les professions ambulantes	72
Fonds cantonal des malades et des pauvres. Décret	
concernant la transformation du fonds de	
réserve de la caisse des domestiques en un —	35
Frais de justice. Voir Comptabilité.	
Frais de police des préfets. Voir Comptabilité.	
France. Voir Convention monétaire, Délits de chasse,	
Lettres rogatoires, Nationalité, Relations entre les	
autorités suisses et les autorités françaises.	
$\mathbf{G}$ .	
G.	
Grèce. Voir Convention monétaire.	
H.	
Haute-Savoie. Voir Produits viticoles.	s
Hôpital de Schwarzenbourg. Décret reconnaissant	TE.
comme personne morale l'—	294
I.	
<b>4.</b>	
Italie. Voir Convention monétaire, Service de police.	
L.	
Lettres rogatoires. Circulaire du Conseil fédéral aux	
Etats confédérés concernant la forme des —	
destinées aux juridictions françaises	38

## M.

Monaco. Voir Extradition.

## N.

Nationalité. Circulaire du Conseil fédéral concernant la — et le service militaire des enfants nés en France de parents suisses et des enfants de citoyens français naturalisés en Suisse . . . . 6 Notaires. Voir Etats trimestriels.

## O.

Officiers. Ordonnance concernant la nomination et la promotion des — et des sous-officiers . 90

Orphelinat Neue Grube. Décret reconnaissant comme personne morale l'— à Brünnen près Bümpliz 295

# P.

Protection des oiseaux. Circulaire du Conseil-exécutif	Pages
concernant l'exécution des prescriptions relatives	
à la —	73
Puceron lanigère. Règlement concernant les mesures	
contre le —	22
${f R}.$	
Règlement d'administration pour l'armée suisse	158
Arrêté concernant l'introduction définitive de ce	
règlement	156
Relations entre les autorités suisses et les autorités	
françaises. Circulaire du Conseil fédéral con-	
cernant les —	10
Relations entre les autorités suisses et les autorités	
françaises. Circulaire du Conseil fédéral con-	
cernant les	11
S.	
Service militaire. Circulaire du Conseil fédéral con-	
cernant la nationalité et le — des enfants nés	
en France de parents suisces et des enfants	
de citoyens français naturalisés en Suisse .	6
Service de police. Déclaration entre la Suisse et	
l'Italie concernant le —	24
Service de police. Circulaire du Conseil fédéral	
concernant le — entre la Suisse et l'Italie aux	
stations internationales du Gothard à Chiasso	
et à Luino	31
Sous-officiers. Voir Officiers.	
Statistique du commerce. Ordonnance concernant	
la — avec l'étranger	297
ia — avec remanger	

T.	Pages
Taxe militaire. Ordonnance sur le remboursement de la — payée pour un service qui n'a pas été fait	127
w.	
Waldau. Décret concernant les traitements des fonctionnaires de l'hospice d'aliénés de la — .	292
$oldsymbol{z}$ .	



Zollikofen. Voir Bremgarten.